

# Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

14 décembre 2020 /  
15 décembre 2020



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse



# Point de situation épidémiologique

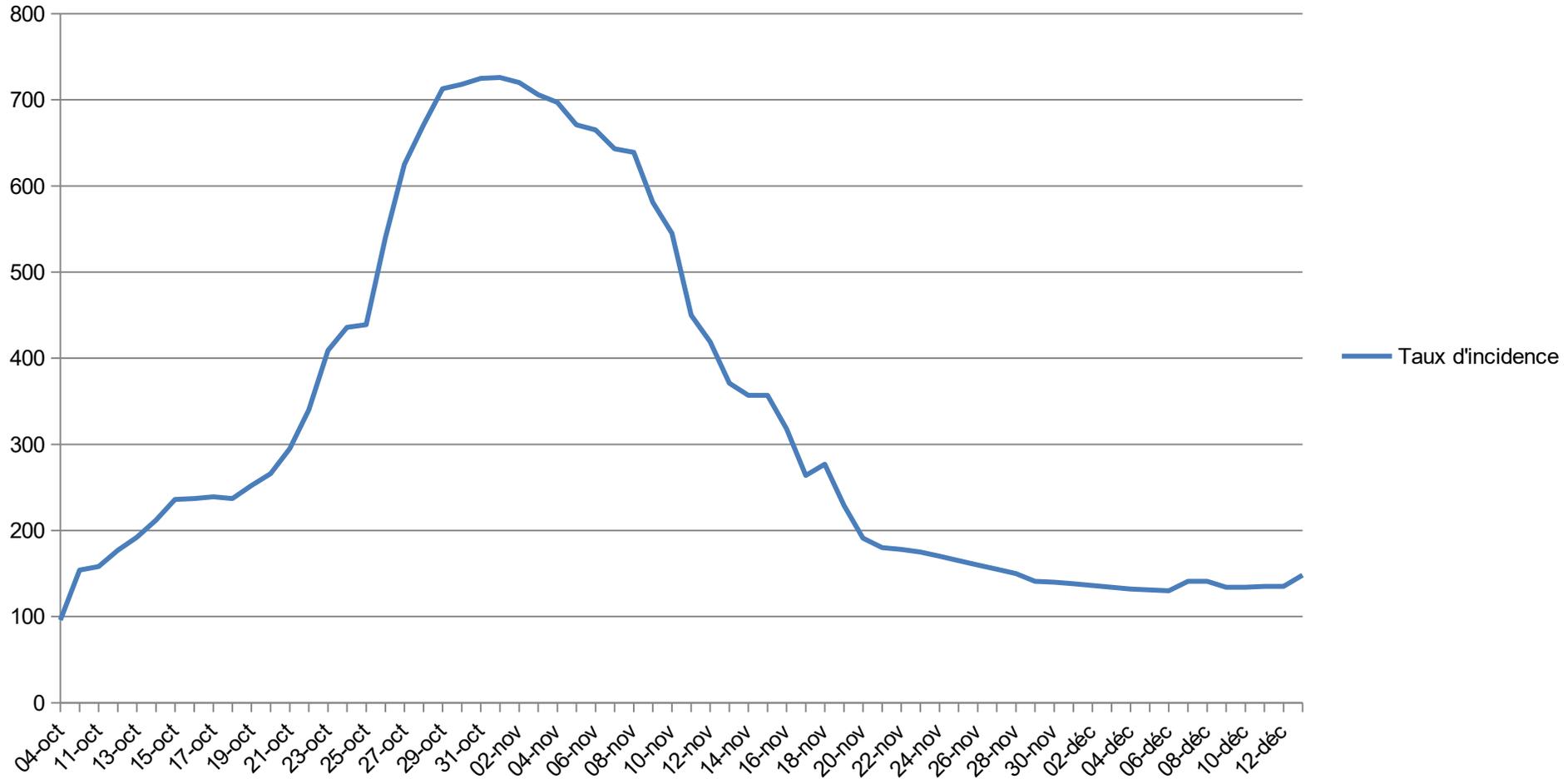
## Incidence

(nouveaux cas pendant une semaine)

### Evolution du taux d'incidence :

- Semaine 41 : 158 pour 100 000 habitants
- Semaine 42 : 236 pour 100 000 habitants
- Semaine 43 : 423 pour 100 000 habitants
- Semaine 44 : 725 pour 100 000 habitants
- Semaine 45 : 639 pour 100 000 habitants
- Semaine 46 : 357 pour 100 000 habitants
- Semaine 47 : 177 pour 100 000 habitants
- Semaine 48 : 141 pour 100 000 habitants
- Semaine 49 : 135 pour 100 000 habitants
- Semaine 50 : 148 pour 100 000 habitants (semaine glissante, donnée non encore consolidé) ⇒ **le taux d'incidence repart à la hausse en Vaucluse, ce qui nous oblige à maintenir la vigilance**

# Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante



# Point de situation épidémiologique

## Clusters

- Un nombre de tests stable, à environ 1000 tests par jour (sur 6 jours), hors tests antigéniques (10% du volume de tests global)
- **Un taux de positivité des tests en baisse 7,8 % soit moins d'une personne sur 10 est positive** (nota : cette baisse est en partie due à une modification de la méthode de calcul du taux de positivité qui inclut désormais l'ensemble des résultats négatifs effectués par une personne sur une période donnée)
- **49 clusters** sont actuellement en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé PACA, ce qui correspond à une baisse notable du nombre de clusters actifs.
- **Les cas positifs se répartissent toujours sur tout le département**

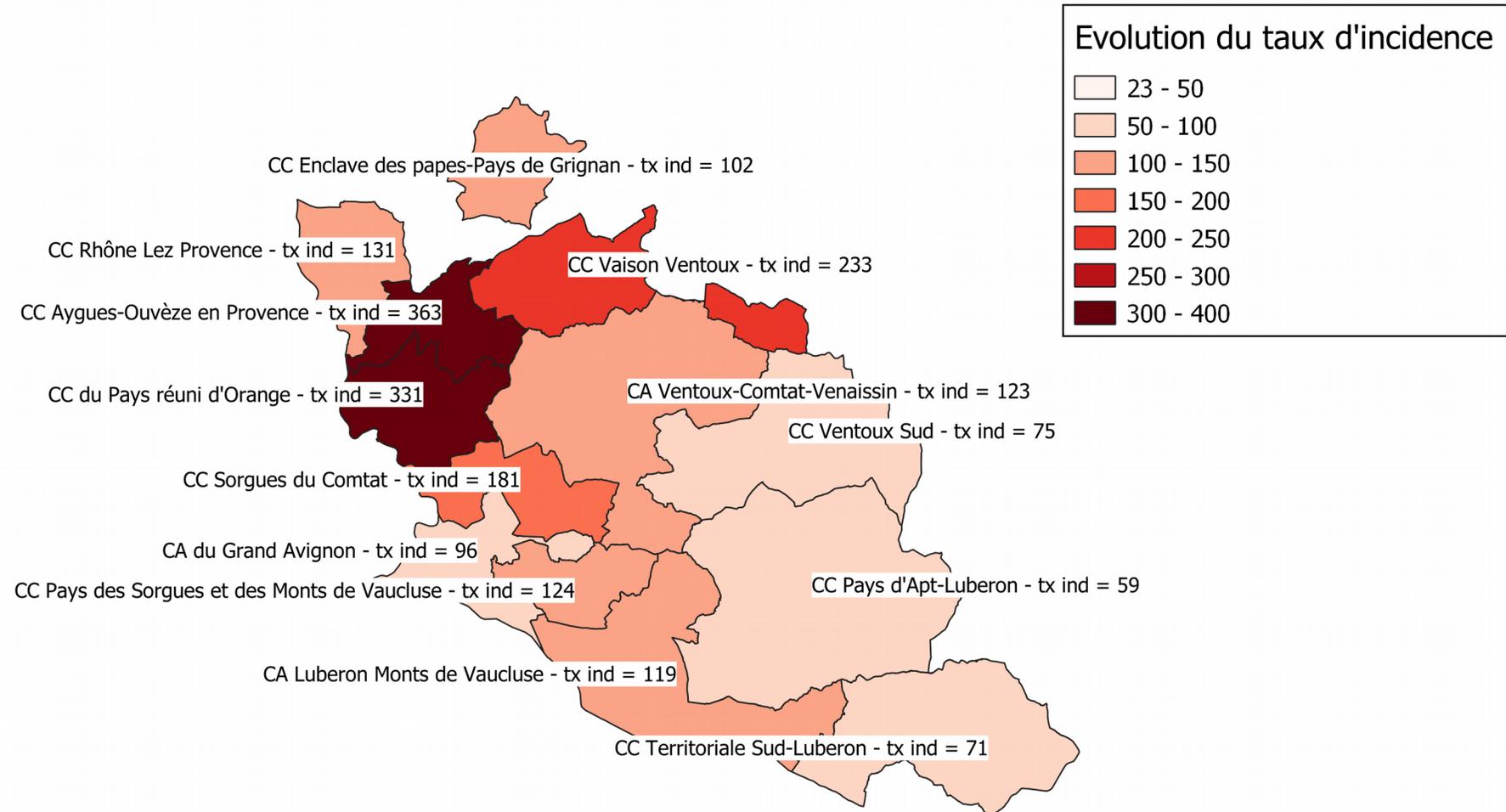
# Point de situation épidémiologique

Un virus circulant partout en Vaucluse

Période analysée : 2020-12-07 - 2020-12-13

Département	EPCI	TOUS AGES						65 ANS ET PLUS					
		TEST	POS	POP	INC	TX DEP	TX POS	TEST	POS	POP	INC	TX DEP	TX POS
84 - Vaucluse	CA du Grand Avignon (COGA)	3040	185	193616	96	1570	6,1	688	40	40868	99	1684	5,9
84 - Vaucluse	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	1409	86	69638	123	2023	6,1	336	14	16959	84	1983	4,2
84 - Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse	1220	66	55431	119	2201	5,4	332	18	13253	137	2502	5,5
84 - Vaucluse	CC des Sorgues du Comtat	1033	89	49337	181	2095	8,6	277	19	10329	183	2679	6,8
84 - Vaucluse	CC du Pays Réuni d'Orange	882	149	44861	331	1967	16,8	194	35	9892	355	1966	18,1
84 - Vaucluse	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	603	41	33446	124	1804	6,9	185	18	7851	231	2362	9,8
84 - Vaucluse	CC Pays d'Apt-Luberon	618	17	29690	59	2081	2,8	193	0	8464	2	2276	0,1
84 - Vaucluse	CC Territoriale Sud-Luberon	454	18	25077	71	1809	3,9	117	1	5501	20	2118	0,9
84 - Vaucluse	CC Rhône Lez Provence	413	31	23971	131	1725	7,6	91	8	5399	150	1682	8,9
84 - Vaucluse	CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	291	24	23054	102	1263	8,1	66	6	6238	100	1066	9,4
84 - Vaucluse	CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	387	70	19408	363	1994	18,2	70	11	3984	278	1754	15,8
84 - Vaucluse	CC Vaison Ventoux	415	39	16787	233	2473	9,4	179	22	5127	436	3490	12,5
84 - Vaucluse	CC Ventoux Sud	119	7	9413	75	1267	5,9	27	1	2174	48	1257	3,8

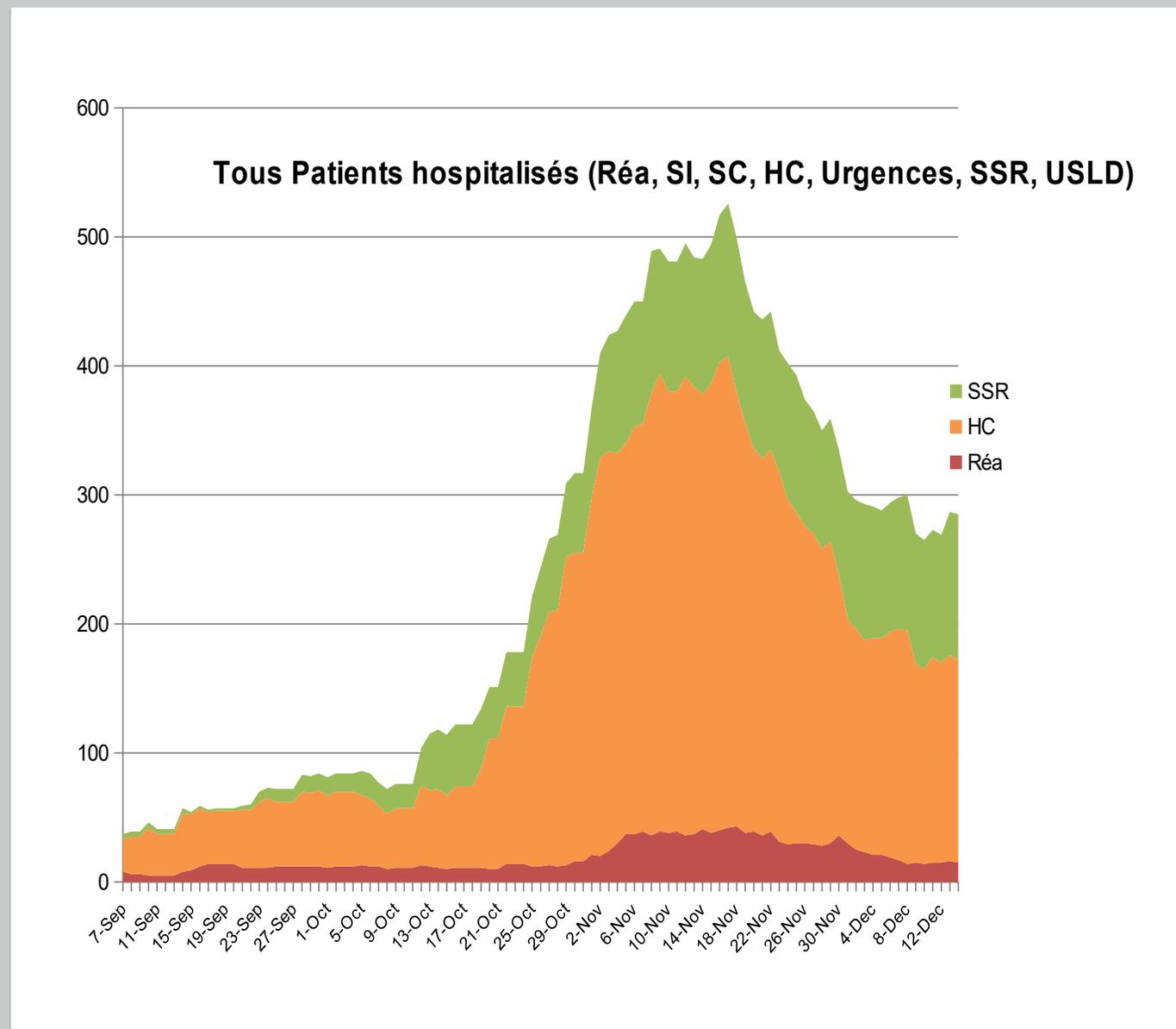
## Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du 7 décembre au 13 décembre



Taux d'incidence départemental pour la semaine 50 : 148

# Point de situation épidémiologique

- Le nombre de personnes hospitalisées semble stagner sur un plateau depuis quelques jours : le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées. **Aujourd'hui, 285 personnes sont hospitalisées** dont 15 en réanimation et soins intensifs, 157 en hospitalisation conventionnelle et 113 en soins de suite et réadaptation.

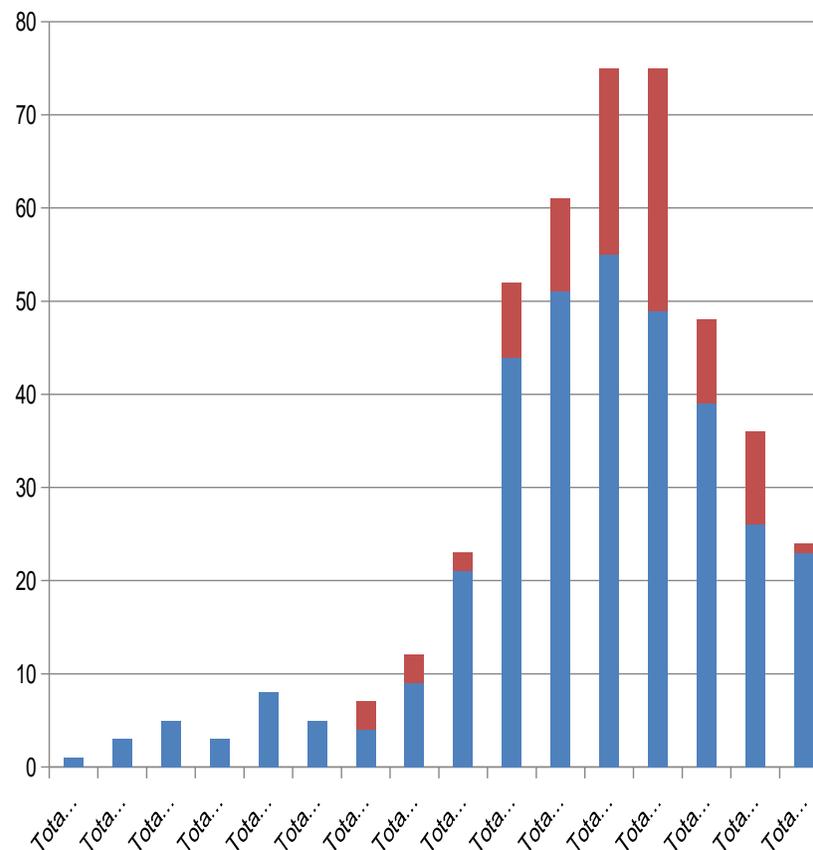


# Point de situation épidémiologique

**475 décès en tout depuis le début de l'épidémie soit + 24 en une semaine :**

- **383 décès au total à l'hôpital, dont 23 semaine 50 ;**
- **92 en EHPAD, dont 1 la semaine 50 ;**
- **319 décès au cours des 6 dernières semaines soit 67 % du total**

Nombre de décès Covid par semaine en Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital

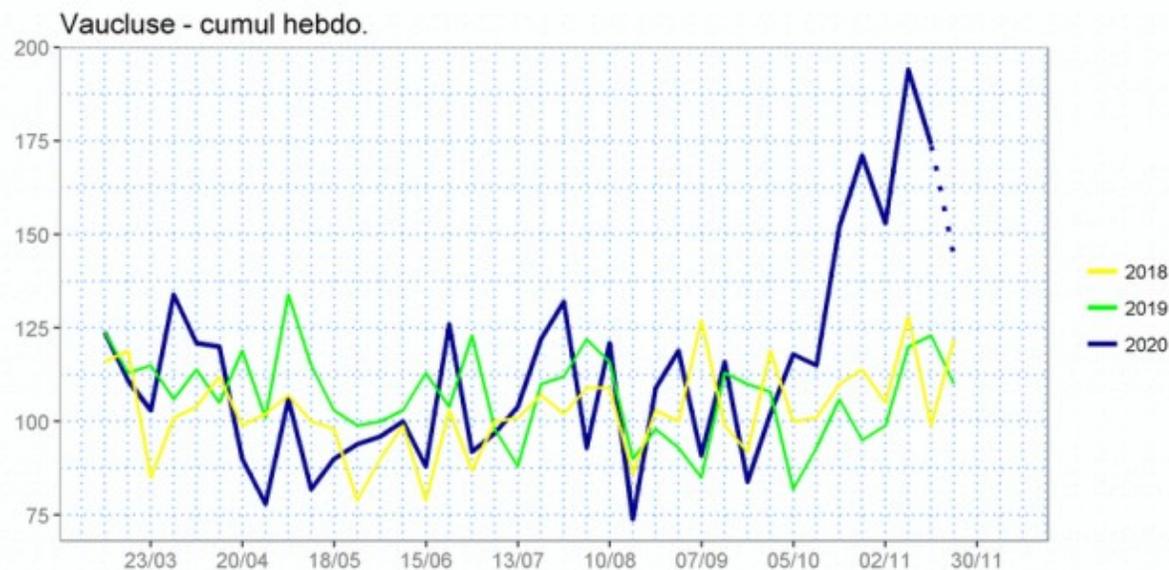


# Evolution de la mortalité dans le Vaucluse (données Insee)

Une augmentation de la mortalité inférieure à la moyenne nationale pour la période du 1 mars au 1 décembre : 7 % contre 11 %.

**Mais un surcroît de mortalité pour la période de 1 septembre au 1 décembre supérieur à la moyenne nationale : 29 % contre 14 %.**

Une augmentation significative du nombre de décès depuis le mois de septembre



# Point de situation épidémiologique

## Les tests antigéniques

Les tests antigéniques peuvent être réalisés :

- **Au cabinet médical, infirmier ou en pharmacie d'officine**
- **Dans un centre de tests dédié, à l'initiative des professionnels libéraux et avec le soutien des collectivités, sous le régime de la déclaration**

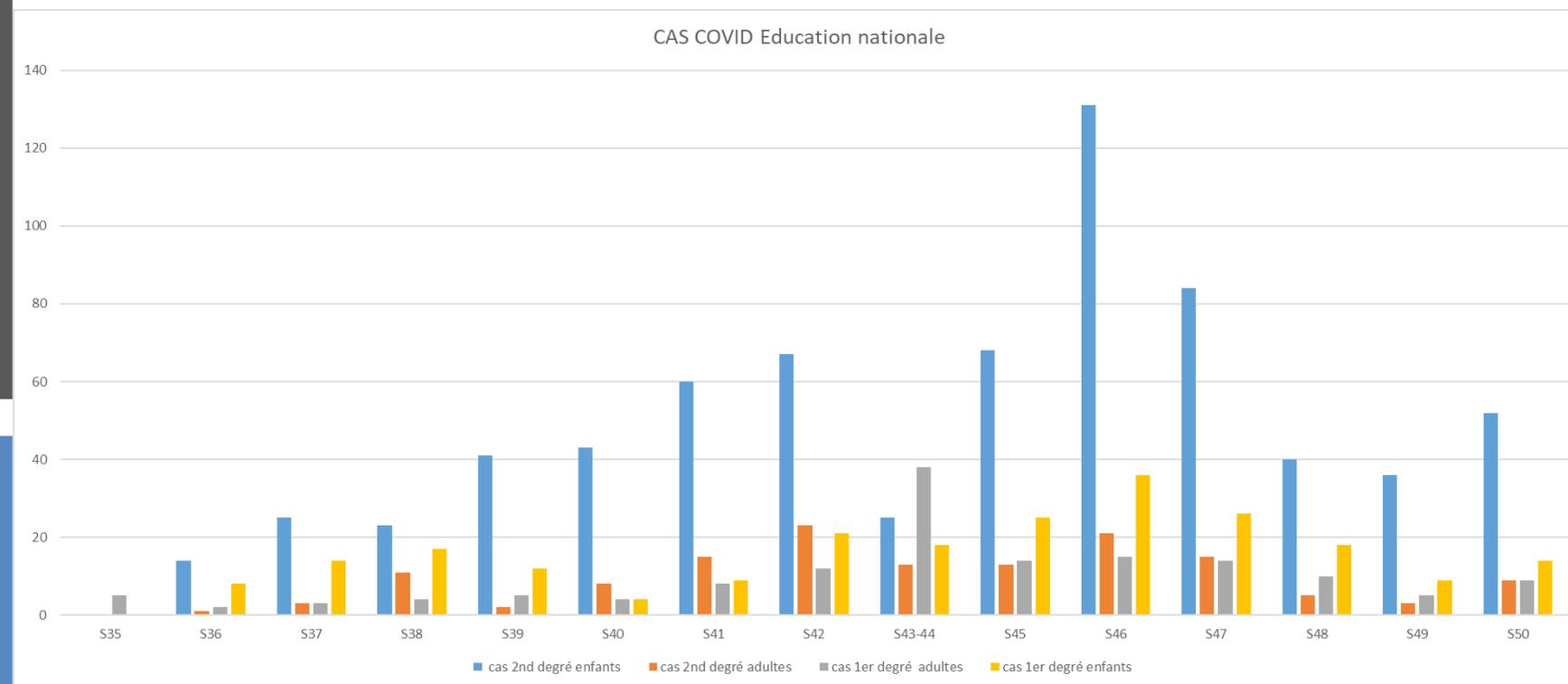
A ce jour, 32 sites enregistrés.

Camaret sur Aygues
Pernes les Fontaines
Morières les Avignon
Cavaillon
L'Isle sur la Sorgue
Robion
Le Thor
Velleron
Cheval-Blanc
Vedène
Pertuis
Bedarrides
Entraigues
Gargas
Malaucène
Mormoiron
Saint Saturnin les Avignon
Piolenc
Saint Didier
Caromb
Avignon
Bollène
Bédoin
Crestet

Milieu scolaire

Trois classes du collège Marcel Pagnol de Pertuis fermées

Une hausse du nombre de cas



Une reprise des cas

Mise à disposition  
et distribution de  
tests antigéniques  
au profit des  
personnels des  
établissements  
scolaires

Une campagne de dépistage avec des tests antigéniques, au bénéfice des personnels affectés dans les établissements scolaires publics et des personnels enseignants des établissements privés sous contrat, est en cours.

Elle a pour objectif pour permettre en particulier la levée de doute en cas d'apparition de symptômes.

**Les tests se déroulent dans huit établissements :**

Avignon : cité scolaire Mistral – collège Brunet

Apt : Cité scolaire

Carpentras : lycée Fabre – collège Raspail

Cavaillon : lycée Dauphin

Orange : lycée de l'Arc

Valréas : collège Vallis Aeria

Allègement du  
confinement

**Nouvelles règles  
applicables**

Allègement des mesures de confinement : une conséquence de l'amélioration des indicateurs sanitaires.

Un processus en trois phases

Le Premier Ministre a présenté un processus en 3 phases qui débute à compter du samedi 28 novembre



# Nouvelles règles applicables au 15 décembre

**15 décembre : Fin du confinement strict et mise en place d'un couvre-feu de 20h00 à 6h00**

Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;

Instauration d'un couvre-feu de 20h00 à 06h00 du matin à l'exception du réveillon du 24 décembre ;

Prolongation pendant 3 semaines de la fermeture des lieux accueillants du public (salles de cinéma, théâtre, musée, parcs zoologiques, parcs de jeux et casinos). Possibilité de réouverture le 7 janvier 2021.

Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

**Nouvelles  
règles  
applicables au  
15 décembre**

**#COVID19**

**Le couvre-feu  
concernera le  
réveillon du 31  
décembre.**



# Allègement des mesures de confinement :

SPORT

## Le sport bénéficie d'un allègement des mesures en trois étapes



### SPORT

#### ETAPE 1

- Activités extra-scolaires de **plein air**
- Sports **individuels de plein air** dans la **limite de 20km et 3h**
- Sports nautiques

#### ETAPE 2

- Activités extra-scolaires **en intérieur**

#### ETAPE 3

- Salles de sport
- Sports collectifs et sports de contact
- Stades et arenas

# Nouvelles règles applicables au 15 décembre

SPORTS

**Pour les mineurs** : À partir du 15 décembre, les publics mineurs seront également autorisés à reprendre les activités extrascolaires en intérieur : dans les équipements sportifs clos et couverts comme les gymnases, les piscines, les courts couverts (ERP de type X, équipements sportifs classés CTS ou SG) et avec accès aux vestiaires collectifs.

# Nouvelles règles applicables au 15 décembre

## SPORTS

### **Pour les majeurs :**

- Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu (retour au domicile à 20 h maximum) et dans la limite de 6 personnes
- Dans les équipements sportifs de plein air (ERP de type PA), la pratique auto-organisée comme encadrée par un club, une association ou un éducateur sportif professionnel reste possible dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire).
- Dans ces ERP de plein air, si l'activité est encadrée, le seuil des 6 personnes ne s'applique pas.
- Dans les ERP X (couverts), la pratique sportive des majeurs reste prohibée

# Maintien des règles d'accueil dans les lieux de culte

## CULTES

Les établissements de culte, relevant de la catégorie V, sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion en leur sein est interdit à l'exception des cérémonies religieuses pour lesquelles l'accueil du public est organisé dans les conditions suivantes :

- **une distance minimale de deux emplacements est laissée entre ceux occupés par chaque personne ou groupe de personnes partageant le même domicile.**
- **une rangée sur deux est laissée inoccupée.**

Allègement  
des mesures  
de  
confinement :

ACTIVITES EXTRA  
SCOLAIRES

## Une reprise progressive en deux étapes



### ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

#### ETAPE 1

- Activités extra-scolaires sportives de **plein air**

#### ETAPE 2

- Activités extra-scolaires **culturelles**
- Activités extra-scolaires **sportives en intérieur, avec protocole renforcé**

**Allègement  
des mesures  
de  
confinement**

**Prolongation des  
mesures  
départementales**

# Arrêtés préfectoraux du 28 novembre 2020

- **Prolongation de l'obligation du port du masque dans l'espace public sur tout le territoire du département jusqu'au 8 janvier 2021.**
- **Prolongation des mesures départementales destinées à lutter contre la propagation du virus jusqu'au 8 janvier 2021 :** interdiction de la vente d'alcool à emporter et de la consommation d'alcool sur la voie publique de 20h à 6h ; interdiction des buvettes et points de restauration dans les ERP et l'espace public ; interdiction des activités dansantes.

**Allègement  
des mesures  
de  
confinement**

**Le renforcement des  
mesures de soutien  
économique**

# Allègement des mesures de confinement

Des mesures de soutien économique renforcées  
maintenues

#COVID19

## Un plan d'urgence économique renforcé

- Prolongement de l'activité partielle prise en charge à 100 % jusqu'au 31 décembre 2020
- Exonération des cotisations sociales pour les TPE et les PME
- Renforcement du fonds de solidarité pour les secteurs hôtellerie-cafés-restauration, tourisme, événementiel, sport, culture et ceux qui en dépendent fortement
- Élargissement du dispositif de fonds de solidarité
- Prêt garanti par l'État et prêt direct de l'État prolongés jusqu'au 30 juin 2021

Mesures de  
soutien à  
l'économie



# Allègement des mesures de confinement

## Des mesures de soutien économiques complémentaires

Fonds de  
solidarité  
renové

Aides aux  
permittents  
et saisonniers

Aides  
aux jeunes

Les Mesures de  
soutien à  
l'économie

# Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de  
soutien à  
l'économie

## Le fonds de solidarité rénové

- Pour les établissements fermés administrativement :  
aide à hauteur de **20%** du CA réalisé sur la même période en 2019 ou **10.000 euros**
- Pour les entreprises qui ne sont pas fermées mais dont l'activité est directement touchée :  
aide à hauteur de **15 % à 20%**  
du CA mensuel réalisé en 2019 selon le niveau de baisse constaté

# Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de  
soutien à  
l'économie

## Des aides aux intermittents et saisonniers

- Garantie de ressources de **900 euros** par mois à partir du 1er novembre et jusqu'en février 2021  
  
Condition :  
avoir travaillé au moins **60%** du temps au cours de l'année 2019

# Allègement des mesures de confinement

## Les Mesures de soutien à l'économie

### Des aides pour les jeunes

- Création de **20 000** jobs étudiants pour venir en soutien des étudiants décrocheurs
- **Doublement** des aides d'urgence versées par les CROUS
- Renforcement du plan **1 jeune 1 solution** : doublement des bénéficiaires de la garantie jeunes
- Dispositif d'accompagnement spécifique pour la recherche d'un **premier emploi**

Etat d'urgence  
sanitaire – mise  
en place du  
reconfinement

FAQ

[https://www.gouvernement.fr/  
info-coronavirus#questions](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#questions)